



Paieiment d une location qui n'a jamais été faite

Par **finistere29**, le **21/12/2015** à **14:21**

Bonjour,

En août, j'ai demandé un tarif pour 2016, on m'a dit qu'il n'était pas sorti mais que l'on me faisait une pré-réservation. En novembre pendant que j'étais absent, j'ai reçu un rappel de paiement alors que je ne connaissais pas le prix de la location. Maintenant, ils me réclament les droit d'annulation alors que je n'ai rien signé. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **pat76**, le **23/12/2015** à **11:19**

Bonjour

Vous n'avez pas signé de contrat de location donc vous ne devez rien. Les réclamations de paiement vous sont faites par lettre simple?